

CONTRAT DE FUSION

Entre les soussignés :

Association 2Roues Suisse section romande
c/o UPCF
Rue de l'Hôpital 15, CP 592
1700 Fribourg

valablement représentée par M. Pierre Schüpbach, président, et M. Christian Grange, membre du comité,

ci-après « Association 2RSSR »

ET

Association des Cours Interentreprises de 2Roues Suisse section romande
c/o UPCF
Rue de l'Hôpital 15, CP 592
1700 Fribourg

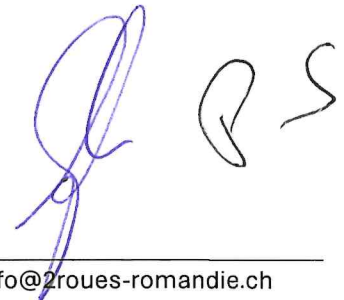
valablement représentée par M. Pierre Schüpbach, président, et M. Christian Grange, membre du comité,

ci-après « Association des CIE 2RSSR »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet la fusion par absorption de l'Association des CIE 2RSSR par l'Association 2RSSR au sens de l'article 3 al. 1 let. a LFus.



Article 2 – ÉVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

Les actifs et passifs de l'Association des CIE 2RSSR, selon le bilan de clôture au 28 février 2025, sont évalués comme suit :

ACTIFS	28.02.2025	31.07.2024
ACTIF CIRCULANT		
Comptes liquidités		
10200 Compte BCF CH 30 01 628.983-06	135'723.75	156'497.72
Total comptes liquidités	135'723.75	156'497.72
Total actifs	135'723.75	156'497.72
PASSIFS		
DETTES A COURT TERME		
Dettes à court terme résultant d'achats/prestation		
20000 Dettes (fournisseurs)	0.00	-9'519.50
Total dettes à court terme résultant d'achats/prestation	0.00	-9'519.50
Total dettes à court terme	0.00	-9'519.50
Provisions à long terme (LT)		
26030 Fonds formation professionnelle	-6'500.00	-6'500.00
Total provisions à long terme	-6'500.00	-6'500.00
Total dettes à long terme	-6'500.00	-6'500.00
Total fonds étrangers	-6'500.00	-16'019.50
Capitaux propres		
28000 Capital	-96'274.79	-85'828.81
29000 Réserve générale	-44'203.43	-44'203.43
Total fonds propres	-140'478.22	-130'032.24
2998 Bénéfice en cours/Perte en cours	11'254.47	-10'445.98
Total bilan passifs	-135'723.75	-156'497.72

Article 3 – MODALITÉS

L'Association 2RSSR reprend tous les engagements, droits et obligations, actifs et passifs de l'Association des CIE 2RSSR.

Les membres de l'Association des CIE 2RSSR étant déjà automatiquement membres de l'Association 2RSSR, leur statut n'est pas modifié par la fusion. Les membres du comité de l'Association des CIE 2RSSR et de l'Association 2RSSR étant les mêmes, leurs fonctions ne sont pas non plus modifiées.

Les buts des deux associations étant compatibles, les statuts actuels de l'Association 2RSSR restent en vigueur pour l'entité fusionnée. Les statuts de l'Association des CIE 2RSSR sont abolis.

Article 4 – APPROBATION

Le présent contrat sera soumis pour approbation à l'Assemblée générale ordinaire de chaque association, conformément à l'art. 18 LFus.

Article 5 – DISPOSITION FINALES

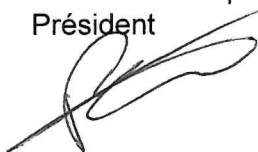
Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux. Les statuts de l'Association 2RSSR sont annexés.

Fait à Fribourg, le 27 août 2025

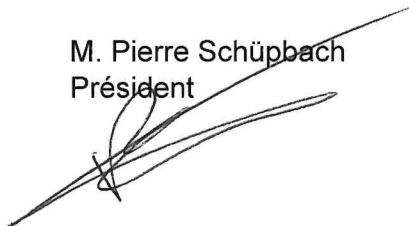
Pour l'Association 2RSSR

Pour l'Association des CIE 2RSSR

M. Pierre Schüpbach
Président



M. Pierre Schüpbach
Président



M. Christian Grange
Membre du comité



M. Christian Grange
Membre du comité

